



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Document de séance*

---

13.12.2011

B7-0718/2011

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée avec demande d'inscription à l'ordre du jour du débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit

conformément à l'article 122 du règlement

sur Tunisie - le cas de Zacharia Bouguira

**Marie-Christine Vergiat, Jacky Hénin, Patrick Le Hyaric**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Résolution du Parlement européen sur Tunisie - le cas de Zacharia Bouguira**

*Le Parlement européen,*

- vu la déclaration du Président du Parlement européen sur la situation en Tunisie le 17 janvier 2011,
  - vu la communication de la Commission sur la politique européenne de voisinage du 12 mai 2004
  - vu sa résolution du 14 mai 2010 sur la politique de l'Union européenne en faveur des défenseurs des droits de l'homme,
  - vu sa résolution en date du 3 février 2011,
  - vu le rapport de la Commission nationale d'investigation sur les affaires de corruption et de malversation (CNICM) rendu public le 11 novembre dernier;
  - vu l'article 122 de son règlement,
- A. considérant que la situation actuelle en Tunisie découle d'un soulèvement du peuple tunisien, exaspéré par l'absence de liberté, de justice sociale et de démocratie comme par des niveaux inégalés de corruption au bénéfice d'un clan familial et politique,
- B. considérant que malgré leur signature de l'accord d'association UE Tunisie, les autorités tunisiennes sous Ben Ali n'ont tenu aucun de leurs engagements en matière de démocratie et de droits de l'Homme, ainsi qu'en matière de justice sociale; considérant que l'UE a à l'époque trop rarement et trop faiblement rappelé le gouvernement tunisien à ses obligations ; considérant l'ouverture de négociations pour l'octroi du statut avancé à la Tunisie par l'Union européenne malgré les dénonciations régulières par des ONG tunisiennes et internationales des violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales par l'ancien régime tunisien et la dégradation considérable et continue de la situation démocratique et sociale en Tunisie depuis de nombreuses années et en particulier depuis la dernière élection présidentielle,
- C. considérant que les différentes politiques d'ajustement structurelles imposées par le FMI et les organisations internationales depuis des décennies ont aggravé les problèmes sociaux et économiques du peuple tunisien , problèmes qui ne sont toujours pas résolus aujourd'hui, et que l'aide internationale y compris européenne annoncée après la révolution tunisienne à grands renforts de publicité se fait pour le moins attendre ;
- D. considérant que l'Union européenne, et notamment certains États membres qui ont, pendant des décennies, soutenu le régime de Zine El Abidine Ben Ali ont une responsabilité particulière face à la situation en Tunisie, devraient s'empresse de répondre aux besoins urgents de l'économie et de la population tunisienne ;

- E. Considérant que la transition démocratique dans le pays n'est qu'à peine amorcée et que les partisans de l'ex RCD sont encore très présents et actifs dans le pays, notamment dans la police et le système judiciaire
- F. Considérant que le bon fonctionnement de la justice et de la police, la lutte contre la torture et contre l'impunité sont des éléments essentiels à la construction d'un véritable Etat de droit et que le respect de ces principes fondamentaux doivent être au cœur des travaux de l'Assemblée constituante et au centre des préoccupations du nouveau gouvernement tunisien et dans le cadre des réformes prioritaires à lancer pour assurer la transition démocratique ;
- G. Considérant que les élections en Tunisie le 23 octobre dernier se sont déroulées dans la transparence et que les nombreux observateurs internationaux et nationaux présents sur place n'ont pas constaté d'irrégularités majeurs pas plus que les tribunaux administratifs saisis ; considérant donc; qu'il convient de tirer les leçons de ces résultats sans préjugé ni stigmatisation et de respecter le choix fait par les Tunisiens;
- H. Considérant que le 11 novembre dernier le rapport de la Commission nationale d'investigation sur les affaires de corruption et de malversation (CNICM) du régime de Ben Ali a été rendu public; considérant que les conclusions de ce rapport sont qu' « Il est avéré que l'ancien président de la République et ses proches ont accaparé les secteurs sensibles de l'économie. Pour cela, l'ancien chef de l'État a confisqué le pouvoir de décision qui revient aux ministres et aux divers responsables. Les responsabilités se situent à tous les niveaux, du haut de la pyramide du pouvoir jusqu'en bas. [...] Et la corruption s'est répandue dans les divers domaines et à tous les niveaux [de l'État]. »;
1. Réitère son soutien à la population tunisienne et à tous ceux et à toutes celles qui dans le monde lutte pour leur liberté et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
  2. Estime que l'Union Européenne ne doit pas oublier sa responsabilité dans la situation économique, sociale et politique ayant conduit au soulèvement populaire et à la destitution du régime de Ben Ali; demande en conséquence à l'Union européenne d'aider les institutions tunisiennes à réaliser un audit de leurs créances étrangères et notamment des créances européennes afin d'identifier la part illégitime de cette dette qui n'a pas profité à la population et de tout mettre en œuvre pour permettre l'annulation rapide de cette part illégitime;
  3. demande à l'Union européenne de développer un réel partenariat d'intérêt mutuel pour le développement dans toutes ses dimensions, pour des coopérations favorisant l'emploi, la qualification, la formation en lieu et place des accords dits d'associations reposant prioritairement sur la constitution de zones de libre-échange conçues pour l'intérêt des multinationales et du capital privé par l'exploitation d'une main d'œuvre sans droits sociaux véritables; doit permettre aux institutions tunisiennes démocratiquement élues de renégocier pleinement les accords conclus par l'UE avec le régime de Zine El Abidine Ben Ali ; s'inquiète notamment du maintien dans les relevés de négociation actuels de dispositions concernant la libéralisation du secteur agricole et du secteur des services

4. Se félicite des premières élections démocratiques du 23 octobre dernier pour une Assemblée constituante ayant la tâche historique d'établir le cadre d'un Etat fondé sur les principes démocratiques, l'Etat de droit et les libertés fondamentales; Souligne la responsabilité qu'a cette Assemblée de répondre aux attentes des citoyens tunisiens au niveau économique, social et politique; Souligne la situation économique et sociale particulièrement préoccupante dans les régions du centre et du Sud de la Tunisie, et notamment dans le bassin minier de Gafsa, souhaite que l'Union européenne puisse soutenir sans délai des actions d'urgence en matière économique et sociale dans ces régions y compris pour faciliter la relance des activités touristiques
5. Salue les engagements internationaux pris par la Tunisie très rapidement après la chute du régime de Ben Ali notamment en termes de coopération avec les mécanismes et les procédures Spéciales des Nations Unies et en matière de lutte contre la torture ;
6. Salue le rapport de la CNICM enfin rendu public le 11 novembre dernier et estime que le suivi des conclusions de ce rapport est fondamental pour que la justice puisse instruire dans de bonnes conditions les trois cents dossiers qui lui ont été remis, la moitié de ces dossiers impliquant des membres de l'ex-clan présidentiel.; souligne que le diagnostic de la CNICM constitue aussi une importante contribution aux travaux de l'Assemblée constituante nouvellement élue qui ont démarré le 22 novembre alors que la nouvelle Constitution doit marquer une vraie rupture avec l'ère Ben Ali,
7. Soutient l'Assemblée constituante dans sa volonté de s'appuyer sur les conclusions du rapport de la CNICM qui démontre que les privatisations successives tout comme la gestion des institutions financières et des banques n'ont été faites que dans l'intérêt du clan Ben Ali et de quelques grandes entreprises étrangères; Appuie par conséquent le peuple tunisien qui revendique que la priorité soit aujourd'hui mise sur des politiques et réformes économiques permettant de satisfaire les besoins de la population tunisienne ;
8. Appuie également la volonté de réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre l'impunité comme un chantier important à entreprendre pour garantir l'instauration d'un Etat de droit viable et s'engager dans un processus de réconciliation nationale et permettre à la population tunisienne de retrouver confiance dans ses institutions
9. demande aux autorités tunisiennes de s'assurer que la procédure judiciaire entamée par Zacharia Bouguira soit menée à son terme et soit conforme aux normes internationales;
10. s'oppose fermement à toute tentative d'ingérence extérieure dans les affaires de la Tunisie et à toute tentative de déstabilisation du processus démocratique en cours;
11. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, aux gouvernements et aux Parlements des États membres ainsi qu'au gouvernement et au parlement tunisiens.